



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail



N° 14435*01

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SMART SEISMIC SOLUTIONS
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : _____
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : COMMUNE DE MARLIOZ
Personne à contacter : M. VINCENT DUTOIT, MAIRE
Numéro / Voie : 1 PLACE DE LA MAIRIE
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 74270 MARLIOZ
Tél. : 0450778422 Fax : _____

N° consultation du téléservice : 2,0,2,4,0,7,0,1,0,6,9,4,2,D
Référence de l'exploitant : CERN FCC
N° d'affaire du déclarant : _____
Date de réception de la déclaration : 15 / 07 / 2024
Commune où sont prévus les travaux : 74270 MARLIOZ

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : H I J

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Les plans de localisation sont joints Références : _____ Echelle : _____ Date d'édition : ____/____/____ Sensible : Profondeur mini : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
 Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est possible impossible
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint Voir la localisation sur le plan joint Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0450778422
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : M. VINCENT DUTOIT, MAIRE
Désignation du service : MAIRIE
Tél. : 0450778422

Signataire

Nom : M. VINCENT DUTOIT
Signature :
Date : 02 / 07 / 2024 Nb. de pages jointes : _____
Le Maire



Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- A. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- B. Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- C. Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- D. Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, ou de tout autre fluide caloporteur ou frigorigène ;
- E. Lignes électriques, réseaux d'éclairage public ;
- F. Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- G. Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- H. Installations souterraines de communications électroniques ;
- I. Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- J. Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les «autres ouvrages», certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme «sensibles», soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

SMART SEISMIC SOLUTIONS (S3)

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE : Voirie Communale
et Eau potable
CHEF LIEU
74270 MARLIOZ

Le 01/07/2024

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de MARLIOZ.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : CERN FCC - Investigation géophysique au camion vibrant

Emplacement : Département 74 74270 MARLIOZ

Communes secondaires : 74350 CERCIER

Début du chantier : 15/07/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2024070106942D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

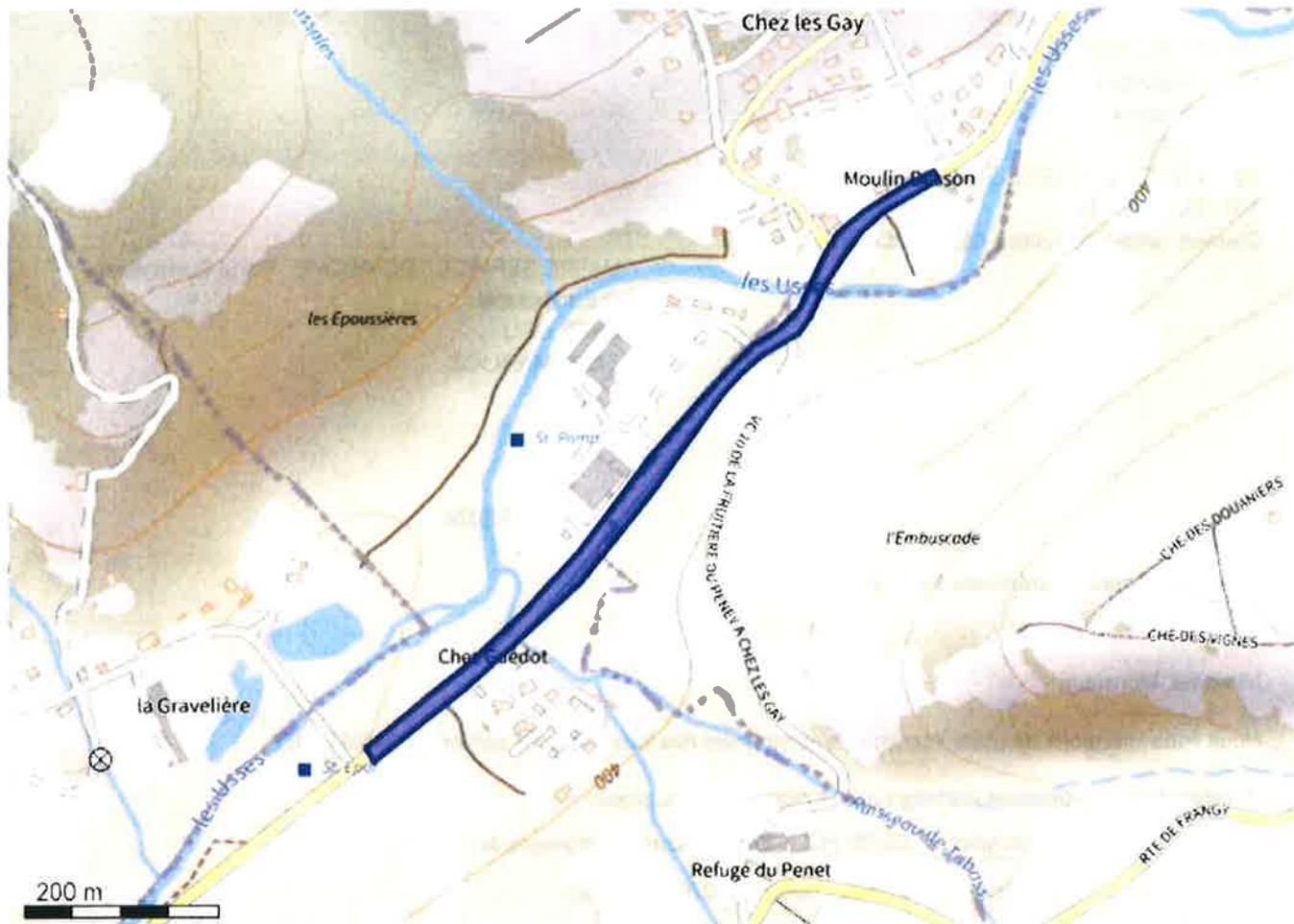
www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lydia OUARGLI

 Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.01442944,46.02402667 6.01449991,46.0239432 6.01376207,46.02364387 6.01346777,46.02346829 6.01326466,46.0232697 6.01300351,46.0230049 6.01279211,46.02269404 6.01263874,46.02254149 6.01239418,46.02244651 6.0121579,46.02235153 6.01187189,46.02217883 6.01163147,46.0219975 6.01143665,46.02182192 6.01074983,46.02116366 6.00973575,46.02030101 6.00879388,46.0196959 6.00817211,46.01931594 6.0069779,46.01867124 6.00687009,46.01880433 6.00827757,46.01958623 6.00899029,46.02003956 6.00972697,46.0205927 6.0106613,46.02143696 6.01155327,46.02211456 6.01204439,46.02245143 6.01237979,46.02258067 6.0126553,46.02277501 6.01294877,46.02322496 6.01315906,46.02346247 6.01349446,46.02365793 6.01412932,46.02392408 6.01442944,46.02402667</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.024027 6.014429); (46.023943 6.014500); (46.023644 6.013762); (46.023468 6.013468); (46.023270 6.013265); (46.023005 6.013004); (46.022694 6.012792); (46.022541 6.012639); (46.022447 6.012394); (46.022352 6.012158); (46.022179 6.011872); (46.021998 6.011631); (46.021822 6.011437); (46.021164 6.010750); (46.020301 6.009736); (46.019696 6.008794); (46.019316 6.008172); (46.018671 6.006978); (46.018804 6.006870); (46.019586 6.008278); (46.020040 6.008990); (46.020593 6.009727); (46.021437 6.010661); (46.022115 6.011553); (46.022451 6.012044); (46.022589 6.012380); (46.022776 6.012655); (46.023225 6.012949); (46.023462 6.013159); (46.023658 6.013494); (46.023924 6.014129); (46.024027 6.014429);



CAMPAGNE de MESURES GEOPHYSIQUES

(15 JUILLET au 30 SEPTEMBRE 2024)

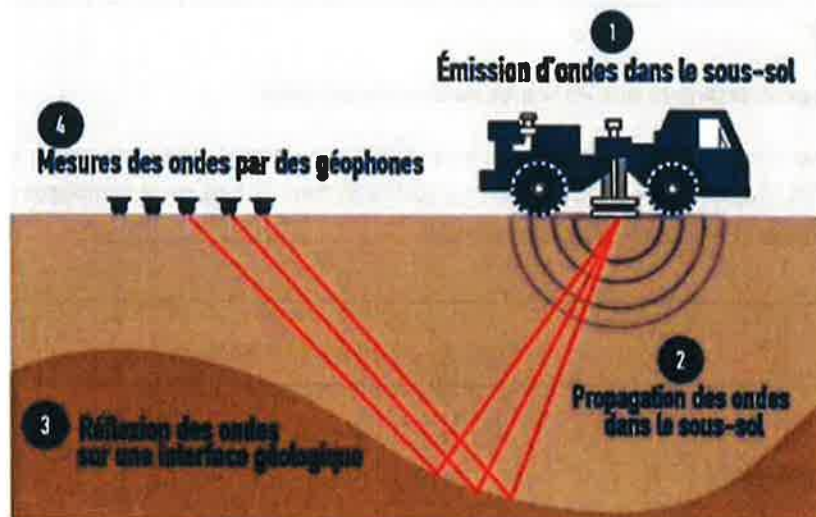
POURQUOI ?

Les accélérateurs de particules mis en service par le CERN (LEP, puis LHC) ont permis d'expérimenter et de valider plusieurs théories physiques. L'étude actuelle cherche à caractériser la faisabilité d'un plus grand accélérateur de particules (Future Circular Collider).

COMMENT ?

La méthode d'exploration du sous-sol utilisée (sismique réflexion et réfraction) est similaire à une échographie médicale, réalisée à l'échelle des couches géologiques. Elle consiste à réaliser une image du sous-sol en générant des ondes acoustiques depuis la surface à l'aide de camion vibrateurs.

Ces vibrations, de très faible amplitude, se propagent dans le sous-sol puis remontent à la surface et sont enregistrées à l'aide de capteurs sismiques très sensibles.



GÉOPHONE
Boîtier de 11 x 11cm

Les géophysiciens reconstituent ensuite l'image du sous-sol, à partir de l'analyse des signaux enregistrés.

Un petit camion vibreur empruntera (de nuit principalement) un tracé préalablement validé par les autorités, et s'arrêtera tous les 5 m pendant une à deux minutes pour envoyer des ondes dans le sol.

Près de 5'700 boîtiers de mesure seront déployés sur le terrain (routes et champs) pour enregistrer les données en temps réel. Ils seront positionnés sur le périmètre de l'étude pendant environ 2 semaines, puis retirés à la fin de la campagne. Chaque boîtier est équipé d'un système GPS pour le localiser facilement, notamment en cas d'oubli ou de vol.

OU ?

La zone d'étude s'étend sur 10 communes de Haute Savoie : Allonzier la caille, Amancy, Arenthon, Chaumont, Choisy, Cuvat, Cornier, Minzier, Savigny et Scientrier.



CALENDRIER DE LA CAMPAGNE

La cartographie débutera fin juillet et s'achèvera fin septembre.

Les exploitants agricoles, les propriétaires et les riverains concernés bénéficieront d'une information personnalisée ou d'une communication via les bulletins communaux avant le déploiement des capteurs et le passage du camion vibreur.

QUELLES MESURES DE PREVENTION ?

Protection environnementale: le camion n'emprunte que les routes ou chemins existants.

Protection des ouvrages: les seuils de vibration des ondes émises sont définies en amont de la campagne de mesures par un organisme indépendant (Apave). Ces paramètres seront contrôlés tout au long de la campagne et ont pour but d'assurer le respect de l'intégrité des ouvrages et des réseaux.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

BESOINS D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ?

permitting2@s3seismic.com